

N° 2025_045**FINANCES – Souscription d'un emprunt pour financer les investissements communaux**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le mardi 25 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 31 mars 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Sylvie CLERC, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU et Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21

Quorum : 11

Présents : 18

Votants : 21

Excusés :

Éric DODET, Sébastien GALERON et Jean-Marc MASSE

Pouvoirs :

Éric DODET Dominique RENAULT

Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Jean-Marc MASSE Jean-Luc FOURNIER

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2331-4 relatifs aux emprunts contractés par les communes ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2025 adopté par délibération en date du 10 mars 2025 ;

Considérant que la commune doit financer des investissements (achat d'un tracteur épareuse et travaux des voiries communales) inscrites au budget de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt afin d'assurer le financement de ces investissements ;

Considérant les principales offres reçues, présentées comme suit :



Etablissement bancaire	Crédit Agricole	Crédit Mutuel	Caisse d'Epargne	Banque des Territoires
Montant	204 400,00 €	204 400,00 €	204 400,00 €	Pas de retour
Durée	7 ans	7 ans	7 ans	
Taux	3,21%	3,25%	3,28%	
Échéance	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	
Montant échéance	8 179,97 €	8 191,32 €	8 199,84 €	
Frais de dossier	204,00 €	204,00 €	204,00 €	

Considérant qu'après étude des propositions, l'offre de banque apparue comme la plus avantageuse pour la commune, en raison du taux d'intérêt le plus bas est celle du Crédit Agricole ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à souscrire un emprunt auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :
 - Montant : 204 400 euros
 - Durée : 7 ans
 - Taux d'intérêt fixe : 3,21%
 - Modalités de remboursement : échéances trimestrielles
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous documents afférents à la mise en place de cet emprunt et à effectuer toutes démarches nécessaires à sa réalisation.
- DE PRÉCISER** que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget nécessaire au remboursement de cet emprunt.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 07 AVR. 2025

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

La secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

